

Lettre ouverte à destination des patients

Agressions physiques des professionnels aux Consultations non Programmées (CNP)

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS À L'HÔPITAL

- Menaces : jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.
- Injures : jusqu'à 12 000 € d'amende.
- Violences : jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle.

Les professionnels des Consultations non Programmées ont récemment été victimes d'agressions physiques de la part de patients.

Nous condamnons fermement ces violences, aussi bien verbales que physique commises contre un professionnel de santé. Ces agissements sont d'ailleurs punis par la loi (www.sante.gouv.fr/tolerancezero).

Nous avons parfaitement conscience que les patients peuvent ressentir de la peur, de la douleur ou de l'impatience en attendant un diagnostic, avant de recevoir un traitement ou lorsque l'attente devient trop importante. Mais rien ne justifie de hausser la voix, de lever la main ou de dénigrer celles et ceux qui ont choisi de vous accueillir ou de se mettre au service des autres en s'engageant dans une carrière dans le milieu de la santé. Si les délais pour obtenir un rendez-vous comme les minutes passées en salle d'attente peuvent être sources d'agacement, ils prouvent cependant que nous ne négligeons pas votre prise en charge, et que nous sommes en réalité occupés à soigner celles et ceux qui comme vous espèrent les conseils d'un professionnel de santé. La sérénité nécessaire au soin est une responsabilité collective : les professionnels de santé doivent faire preuve de pédagogie, d'empathie et de discernement, les patients doivent eux demeurer calmes, courtois et à l'écoute.

Face à cette violence, nous ne garderons pas le silence et la Direction prendra les dispositions nécessaires pour protéger son personnel et condamner ces agissements.

La Direction de la Clinique

